

SAGE Haute Somme

Problèmes majeurs

- **La gestion qualitative de la ressource en eau**

De manière générale, le SAGE devra permettre d'améliorer les connaissances sur la ressource en eau afin de proposer des actions adéquates pour atteindre le bon état des masses d'eau d'ici 2015, imposé par la Directive cadre sur l'eau.

La qualité des eaux souterraines est un enjeu majeur : comme dans le reste du bassin Artois-Picardie, la présence de nitrates et de pesticides dans les eaux souterraines constitue aujourd'hui la principale menace pour la qualité des ressources en eau potable. Le bassin de la Haute Somme présente quelques points noirs de pollution en Matières Oxydables et de pollution en nitrates avérée.

De même, la qualité des eaux superficielles est passable (matières azotées, nitrates). De plus, les sédiments sont de mauvaise qualité, ce qui nécessite des précautions lors des désenvasements. Caractérisé par de nombreux plans d'eau et zones lenticques, le réseau hydrographique du territoire du SAGE de la Haute-Somme est le siège d'une décantation importante. L'accumulation de tels éléments au niveau des sédiments des plans d'eau et cours d'eau génère de nombreuses nuisances telles que : pollution de l'eau, diminution de la diversité piscicole et de la qualité hydrobiologique, perturbation hydraulique.

- **La gestion quantitative de la ressource en eau**

La quantité d'eau souterraine semblait abondante jusqu'à présent, cependant, la quasi-totalité des prélèvements en eau en Haute-Somme est réalisé dans la nappe de la craie, et les conditions climatiques récentes ont conduit à une intensification des pratiques agricoles.

Par ailleurs, le fonctionnement hydraulique du réseau superficiel est très complexe (système de vannages dans le site des étangs de Haute – Somme, rigoles de l'Oise et du Noirrieu, régime hydraulique des canaux)

Le SAGE devra permettre d'améliorer les connaissances sur la ressource en eau afin de prévoir une gestion quantitative adéquate, en respectant les principes de solidarité, d'équité et de concertation, pour un meilleur partage de la ressource. Des efforts devront également être faits en matière d'économie de la ressource en eau et de gestion des ouvrages hydrauliques.

- **La protection contre les risques naturels**

La Haute-Somme est soumise à trois types de risques naturels : les inondations, les mouvements de terrain et les coulées de boues.

Le risque « inondation » est essentiellement dû au débordement de la nappe de la craie, qui se manifeste soit par des remontées de nappe, soit par le débordement des rivières alimentées par la nappe. Il concerne surtout les communes situées en aval de Péronne.

Le risque « mouvements de terrain » est associé à celui des « coulées de boues » : il concerne l'ensemble du département de l'Aisne. Par ailleurs, le risque d'effondrement de cavités est présent sur tout le territoire. Dû à l'existence de cavités

creusées par l'homme (tranchées et sapes de la première guerre mondiale, marnières, souterrains refuges), il s'aggrave en période de fortes précipitations.

Les coulées de boues tendent à augmenter du fait de pratiques agricoles intensives et l'augmentation des surfaces imperméabilisées. La totalité des communes de l'Aisne comprises dans le SAGE ont fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle pour coulées de boues ces dernières années. Ce problème touche toutefois également de nombreuses autres communes du bassin versant.

La mise en œuvre du SAGE peut permettre de participer à la limitation des inondations en influant sur les pratiques culturales et l'urbanisation dans le lit majeur des cours d'eau. Il peut également jouer un rôle dans le rétablissement des fossés d'écoulement et des zones d'infiltration et de rétention des eaux de pluies que sont les espaces naturels (zones humides, boisements et prairies) sur l'ensemble du bassin versant. Une attention particulière devra être portée à l'identification et au maintien des zones d'expansion de crues situées dans le lit majeur des cours d'eau, afin de favoriser la rétention des eaux en amont.

- **La gestion et protection des milieux aquatiques et développement des usages de l'eau à caractère touristique**

La préservation des milieux aquatiques est un enjeu majeur.

En effet, le territoire de ce SAGE est caractérisé par une richesse patrimoniale naturelle : nombreuses zones humides remarquables (recensées dans le SDAGE ou dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF)) dont la « Moyenne vallée de la Somme » recensée comme zone NATURA 2000, présence d'anguilles et de brochets, qui constituent des atouts pour le développement touristique à valoriser (habitats légers de loisirs, pêche, tourisme fluvial, randonnée)...